

## DELIBERATION N°2025-030

L'an deux mille vingt-cinq le 26 mars, les membres du Comité Syndical du Syndicat de Prévention, Collecte, Valorisation des déchets de l'Ouest du Département de l'Eure se sont réunis à MALLEVILLE SUR LE BEC (27 800) en réunion sous la présidence de Monsieur DELAPORTE Jean-Pierre, Président.

**Étaient présents Titulaires :** AUGER Michel, BEAUDOUIN Laurent, BERNARD Jean-François, BEURIOT Valéry, BOUCHER Dominique, DAVID Jean-Luc, DE ANDRES Carole, DELAPORTE Jean-Pierre, DIDTSCH Pascal, DUTILLOY Brigitte, ENOS Jacques, FINET Pascal, LE BAILLIF Jacques, LEGROS Pierre, MALCAVA Didier, PEUFFIER Régis, PIQUENOT Olivier, ROCFORT Françoise, SIMON Bertrand, SZALKOWSKI Denis, THIEBAULT Damien, TIHY André, VANDOOREN Bernard, VAN DUFFEL Christine et VILA Jean-Louis.

**Pouvoirs :** -

**Suppléants votants :** DANNEELS Philippe (suppléant de DELAMARE Frédéric), DEZELLUS Michel (suppléant de PRESLES Gwendoline), DEFLUBE Fabienne (suppléante de DUMESNIL Jean-François), DORLEANS Jacques (suppléant de PECOT Bertrand), GIRARD Jocelyne (suppléante de LEROUX Etienne) et LEBOUCHER Alain (suppléant de DUONG Isabelle).

**Suppléants non-votants :** DOUVENOU Gérard.

**Étaient excusés :** DELAMARE Frédéric, DUMESNIL Jean-François, GENCE Claude, JEHANNE Éric, LEBOCEY Véronique, LEBOUCHER Alain, LEROUX Etienne, PECOT Bertrand, PRESLES Gwendoline, SENINCK Régine, STAB Anne, VAN DEN DRIESSCHE André et VILLEY Cécile.

**Étaient absents :** AUBOURG Jean, CHAUVIERE Noël, DARMOIS Alexis, DUFROY Maria, DUONG Isabelle, FONTAINE Alain, HUNOST Sylvain, LEVASSEUR Dominique, LOUVEL Marilyne, MADELON Jean-Louis, MERCIER Damien, PIERRE Michel, ROBILLOT Philippe, SEYS Nicolas, TEMPERTON Joel, VAGNER Marie-Lyane et VANHEULE Philippe.

**Assistaient à la réunion :** PERSON Frédéric – Directeur Général des Services, GOSSET Nora – Directrice Pôle Ressources Humaines & Insertion, MAROUARD Gilles – Directeur Pôle Collecte & Traitement, LEFRANC Sébastien – Responsable exploitation & Logistique, FABRE Sébastien - Responsable CETRAVAL, PETREMENT Emilie – Adjointe CETRAVAL, BOITEL Dominique – Responsable de communication, MARTIN Mickaël – Responsable du Centre de tri & PAV, LEBAS Ilianna – Responsable Développement Commercial, ALLEAUME Gilles – Responsable Systèmes d'Information et RIVOALLAN Marie – Assistante aux Affaires Générales.

Titulaires.....	25	Suppléants votants.....	6	Suppléant non-votant.....	1
Pouvoir.....	0	Total votant.....	31	Présents.....	32

**Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 09 heures 30.**

**Date de la convocation : 19 mars 2025. Secrétaire de séance : BEAUDOUIN Laurent.**

### APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

En application de l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident d'élire un président de séance ad hoc pour débattre et voter le Compte financier Unique.

Il est procédé à l'élection du Président de la séance. Monsieur Beaudouin, est élu Président de séance.

Monsieur Beaudouin, Président de séance,

- Donne acte de la présentation du compte financier unique de l'exercice 2024, dressé par Monsieur DELAPORTE, Président, qui est résumé par les tableaux ci-joints.
- Constate les identités de valeurs avec les indications du Compte Financier Unique relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 1612-12, L. 2121-14 et L. 2121-31 ;

Vu la délibération du Comité Syndical du 23 septembre 2020, rendue exécutoire le 30 septembre 2020, portant délégations du Comité Syndical au Bureau et au Président précisant que les membres du Comité Syndical conservent, sans délégation, les délibérations relatives à l'approbation du compte administratif ;

Vu le Budget Primitif 2024 adopté par délibération du Comité Syndical en date du 3 avril 2024, rendue exécutoire le 5 avril 2024 ;

Vu la décision modificative numéro 1 approuvée par délibération du Comité Syndical en date du 29 septembre 2024, rendue exécutoire le 3 octobre 2024 ;

Vu la décision modificative numéro 2 approuvée par délibération du Comité Syndical en date du 19 décembre 2024, rendue exécutoire le 23 décembre 2024 ;

Vu le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 du Syndicat dressé par Monsieur Jean-Pierre DELAPORTE, Président ;

Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur Beaudouin, président de séance ;

Monsieur Jean-Pierre DELAPORTE, Président, ayant quitté la séance ;

**Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident**

**Article 1** : D'approuver le compte financier unique du Syndicat de Prévention Collecte et Valorisation des déchets dans l'Ouest du Département de l'Eure pour l'exercice 2024 tel que défini ci-dessous :

Dépenses de fonctionnement		CFU 2024
011	Charges à caractère général	9 920 881,63 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 441 303,64 €
023	Virement à la section d'investissement	
042	Dotations aux amortissements	1 173 820,86 €
65	Autres charges de gestion courante	446 683,38 €
66	Charges financières (intérêts emprunts + garanties financières CETRAVAL)	267 052,68 €
67	Charges exceptionnelles	70 406,67 €
68	Provisions sur charges ultérieures	0,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>16 320 148,86 €</b>

Recettes de fonctionnement		CFU 2024
013	Atténuations de charges	387 200,00 €
042	Reprise des subventions	157 606,81 €
70	Produit des services	2 267 969,58 €
70	Facturation professionnels	335 761,75 €
74	Dotations, subventions et droits d'entrée	3 434 424,02 €
74	Contributions des collectivités	10 218 960,69 €
75	Autres produits de gestion courante	340 511,05 €
77	Produits exceptionnels	16 800,00 €
78	Reprise sur amort et provisions	199 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>17 358 233,90 €</b>
002	Solde exécution fct reporté	899 399,53 €
		<b>18 257 633,43 €</b>

Dépenses d'investissement		CFU 2024
040	Amortissement des subventions	157 606,81 €
16	Remboursement d'emprunts	1 700 042,12 €
20	Immobilisations incorporelles	68 365,20 €
21	Immobilisations corporelles	2 026 297,81 €
23	Opérations équipement en cours	1 264 309,59 €
<b>TOTAL</b>		<b>5 216 621,53 €</b>
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	274 724,94 €
		<b>5 491 346,47 €</b>
Reste à réaliser		1 877 217,26 €

Recettes d'investissement		CFU 2024
021	Virement de la section de fonctionnement	
23	Immobilisation en cours	141 970,57 €
024	Produits de cession	
040	Amortissement des immobilisations	1 173 820,86 €
10222	FCTVA	424 781,73 €
1068	Excédent de fct capitalisé	674 778,85 €
13	Subventions d'investissement	0,00 €
16	Emprunt	2 510 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>4 925 352,01 €</b>
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	
		<b>4 925 352,01 €</b>
Reste à réaliser		1 194 136,37 €

**Article 2 :** D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires en exécution de la présente.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme

DE LA PORTE Jean-Pierre  
Président du PRECOVAL

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte et informe que ce dernier peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception à la Préfecture de l'Eure et de sa publication.

Envoyé en préfecture le 03/04/2025

Reçu en préfecture le 03/04/2025

Publié le 03/04/2025

ID : 027-252703863-20250326-2025\_00030-DE

